



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 16/06/2020

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 29/06/2020

SEANCE DU 22 JUIN 2020

Délibération n° D-2020-131

Création d'un emploi temporaire au service Etudes
prospectives et gestion transversale du bâti de la Direction
Patrimoine et Moyens (DPM)

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, Madame Lydia ZANATTA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Monsieur Jérémy ROBINEAU, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Bastien MARCHIVE.

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Mélina TACHE, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas VIDEAU, Monsieur David MICHAUT, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Monsieur Elmano MARTINS

Direction Ressources Humaines

Création d'un emploi temporaire au service Etudes prospectives et gestion transversale du bâti de la Direction Patrimoine et Moyens (DPM)

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Afin de poursuivre le travail relatif aux études liées à la mise en œuvre de l'Agenda D'Accessibilité Programmée (ADAP), avec la réalisation des pièces techniques nécessaires à l'instruction des dossiers présentés en commission départementale d'accessibilité pour validation avant travaux, le service Etudes prospectives et gestion transversale du bâti de la Direction Patrimoine et Moyens (DPM) sollicite la poursuite d'un renfort.

En effet, l'ADAP concerne 196 établissements recevant du public (ERP) et 23 installations ouvertes au public (IOP) à mettre en accessibilité sur la période 2016 à 2024. Après le lancement des premières études, les années 2018 2019 ont permis l'instruction de certains dossiers, mais il reste encore une charge de travail importante afin de poursuivre la réalisation de tous les travaux programmés dans l'année. Un renfort important sur les études doit être mené pour anticiper les opérations en année N-1.

Il est donc proposé, sur la base de l'article 3 alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, de créer, pour une durée d'un an, un poste de Technicien bureau d'étude, rémunéré sur la grille indiciaire des techniciens territoriaux.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la création d'un emploi temporaire de technicien non titulaire pour la durée d'un an, rémunéré sur la grille indiciaire des techniciens territoriaux.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	2
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE